

Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor(en): **Schaer-Born, Dori / Andres, Dora**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (1998)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born

Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andres

9.1 Les priorités de l'exercice

Confrontée à un environnement en constante mutation, la Direction considère le développement durable comme principal but de ses activités. Dans cette optique, il est primordial de tenir compte à la fois des exigences écologiques, économiques et sociales et de trouver des solutions créatives permettant de concilier les besoins apparemment antagoniques de l'environnement et de l'économie. Durant l'année de référence, la Direction s'est concentrée sur les activités suivantes:

- Politique du canton de Berne en matière de transports: cette politique, qui date de 1990, est actuellement en révision. Dorénavant, la Direction tiendra compte des conditions-cadres (réforme ferroviaire, ressources financières limitées, besoins accrus dans le domaine des transports de loisir) et proposera de nouvelles mesures en matière de maîtrise de la mobilité durable. Le canton participe activement à l'élaboration et au lancement d'un nouveau système de trafic combiné marchandises (KLV-CH). A moyen terme en effet, 10 à 20 tonnes des marchandises transportées devraient être transférées de la route au rail.
- Stratégie du propriétaire des compagnies FMB et BLS: l'application des 20 principes décidés par le Conseil-exécutif le 12 avril 1995 s'est poursuivie dans le cadre du projet VKU (Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques et d'économie mixte). En vue de la libéralisation du marché de l'électricité, par exemple, d'autres éléments de la stratégie du propriétaire FMB ont été développés pour le Conseil-exécutif. En ce qui concerne la stratégie de la BLS, le canton et la Confédération ont harmonisé leurs travaux dans le but notamment de développer un schéma global en matière de transit d'ici la fin de l'année 1999.
- Politique en matière d'électricité: la Direction a analysé en détail les effets de la libéralisation du marché de l'électricité. D'après cette analyse, nombre d'entreprises communales pourraient modifier leurs structures en fonction de cette nouvelle situation. Pour l'instant, le problème principal est de savoir dans quelle mesure le canton doit adapter ses bases juridiques à la loi fédérale sur la libéralisation du marché de l'électricité. Le dialogue sur le thème du remplacement de la centrale de Mühleberg ainsi que les efforts concernant la promotion et l'utilisation efficace de nouvelles énergies renouvelables restent d'actualité.
- Planification de la gestion des déchets: le 1^{er} janvier 2000 entrera en vigueur l'interdiction de mise en décharge des déchets combustibles. Dans cette optique, la recherche de capacités inutilisées au sein des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) était une priorité durant l'année de référence, parce qu'il manque une UIOM dans l'Oberland. Au vu du traitement des interventions parlementaires de la session de novembre, la planification de l'UIOM de Thoune se poursuit.
- Télématique: un plan d'action du canton de Berne en matière de télécommunication a été élaboré sous la responsabilité de la Direction. La mise en œuvre de ses principes fera l'objet d'un arrêté du Conseil-exécutif.
- MUEK: au sein de l'administration, un groupe de travail est toujours en train de chercher un consensus sur l'avenir du projet MUEK (Instruments économiques pour la protection de l'environnement avec redistribution des recettes).

9.2 Rapports des offices

9.2.1 Secrétariat général

En plus de ses tâches d'état-major ordinaires, le Secrétariat général (SG) s'est occupé de plusieurs projets stratégiques. La mise en œuvre du projet VKU (Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques et d'économie mixte) s'est poursuivie. En matière d'utilisation efficace de l'énergie, beaucoup d'efforts ont été fournis en faveur de la promotion du label Minergie, dont sont titulaires les cantons de Berne et de Zurich: en effet, 100 certificats Minergie ont d'ores et déjà été délivrés. Le Secrétariat général s'est en outre engagé pour l'élaboration de stratégies dans le domaine du transport ferroviaire de marchandises et pour le développement du transport ferroviaire européen en général. En tant que membre de la direction générale (DG) du projet, le SG a contribué à l'élaboration du projet Réforme de la surveillance des finances et s'est joint à la DG NOG ainsi qu'à divers groupes de travail NOG (personnel, contrôle des finances). Il a également pris part au projet de conception du nouveau système informatique des finances FIS 2000 et, indépendamment de cela, à la planification d'un système de gestion des coûts de construction pour l'administration cantonale. De plus, il a participé à plusieurs projets de pôles de développement économique, dont le plan directeur des gares de Berne, d'Ostermundigen et d'Interlaken est, ainsi que le PDE Berne-Wankdorf. Le développement des instruments de contrôle de gestion et de compte rendu des divers offices (offices-pilotes NOG, etc.) a pu quant à lui se poursuivre. Dans ce domaine comme dans celui de l'informatique, il devient de plus en plus difficile de recruter du personnel compétent dans le cadre du système de rémunération cantonal. En outre, les restrictions budgétaires actuellement en cours et le traitement des procédures de recours BEREBE au niveau de la Direction représentent une charge importante pour le Secrétariat général.

Suite à la fusion du Secrétariat général et de l'Office de gestion et d'organisation administratives, l'optimisation de l'organisation et du déroulement de leurs activités a été entreprise.

9.2.2 Office juridique

Législation

La décision la plus importante de l'année 1998 concernait la loi sur les constructions: conformément à la proposition de la commission d'experts extraparlamentaire présidée par Walter Schlappi, ex-député au Grand Conseil, le Conseil-exécutif a décidé le 16 décembre 1998 de renoncer momentanément à proposer une révision partielle du droit de la construction et de l'aménagement du territoire au Grand Conseil. Le gouvernement estime en effet qu'il est préférable de ne pas entreprendre plus d'une révision importante tous les dix ans si l'on entend préserver la sécurité et l'efficacité des autorités de tous niveaux concernées par le sujet. De plus, il est primordial de remanier le plan directeur cantonal et d'encourager tout effort visant à harmoniser certains aspects du droit de la construction dans l'Espace Mittelland avant d'imposer une révision d'envergure.

Le Grand Conseil n'avait que deux petits projets du domaine d'activité TTE à traiter: l'adaptation rédactionnelle de la loi sur les transports publics à la nouvelle Constitution cantonale et l'adaptation matérielle des annexes du décret du 15 janvier 1996 sur les

émoluments du Grand Conseil et du Conseil-exécutif à la nouvelle loi sur l'utilisation des eaux.

Recours

Après avoir connu une légère hausse en 1997, le nombre de recours enregistrés en matière de construction s'est réduit durant l'année de référence pour atteindre son niveau de 1994 à 1996. Le nombre des autres affaires relevant de la justice administrative est lui aussi resté stable par rapport aux années précédentes. En revanche, la durée moyenne des procédures a pu être réduite de cinq mois (année précédente) à quatre mois à peine (soit 128 jours) pour les recours concernant la construction et à trois mois et demi pour les affaires concernant la police des constructions: les efforts en faveur de procédures plus rapides portent donc leurs fruits.

Il est réjouissant de constater que malgré quelques fluctuations, le nombre de recours relatifs à des affaires concernant la police des constructions tend à diminuer depuis 1990: de 1990 à 1993, le canton a enregistré en moyenne 69 cas, de 1994 à 1998, 49 cas et en 1997 et 1998, 43 cas. Ces chiffres démontrent que le nombre de bâtiments construits sans permis ou d'infractions commises par les détenteurs d'un permis sont en diminution.

9.2.3 **Office de coordination pour la protection de l'environnement**

Réparti sur quatre ans, le programme de suppression d'emplois décidé dans le cadre du projet d'assainissement des finances 99 n'est pas resté sans effet durant l'année de référence. Les priorités ayant été redéfinies de manière plus stricte, des coupes ont dû être opérées, notamment au niveau de la conception de projets à long terme (bases EIE, nouveaux modèles d'exécution, etc.).

Nécessité de cibler les travaux de relations publiques

L'Office de coordination pour la protection de l'environnement a réalisé plusieurs publications durant l'année de référence:

- Au milieu de l'année, la Délégation du Conseil-exécutif à la protection de l'environnement a présenté le troisième rapport cantonal sur l'environnement. Celui-ci propose un aperçu global de la situation et de l'évolution de l'environnement ainsi qu'un inventaire des succès et des échecs connus par la politique environnementale au cours de ces cinq dernières années.
- En collaboration avec les services spécialisés des autres cantons, l'Office a publié et distribué à une large échelle des brochures d'information sur la lutte contre le bruit. Ces documents, qui comportent un supplément consacré au canton de Berne, ont pour but de sensibiliser la population aux interactions complexes existant entre divers phénomènes. Elles représentent une excellente base pour des relations publiques bien ciblées.
- Publié, jusqu'à présent, exclusivement par les centres publics de conseils énergétiques, le magazine «L'Energie» a été complété par une rubrique «Environnement». Il est distribué deux fois par an à tous les ménages de Suisse romande (Jura bernois y compris).
- Les travaux de publication d'un prospectus destiné à accompagner et à conseiller les entreprises désirant mettre sur pied un système de gestion de l'environnement arriveront bientôt à terme. La rédaction du manuel «umweltgerechte gewerbliche Gebäudereinigung» (document n'existant pas en français; traduction officielle: nettoyage de bâtiments artisanaux dans le respect de l'environnement), qui devrait être publié en collaboration avec d'autres cantons et communes dans le cadre de la Communauté d'intérêt Ecologie et Marché (CIEM), est quant à elle terminée.

Nécessité de concilier organisation du territoire et protection de l'environnement

L'aménagement du territoire reste l'un des instruments de protection de l'environnement les plus efficaces. Dans cette optique, il est primordial que l'OCE travaille en étroite collaboration avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Leurs objectifs communs sont, outre la conclusion de nombreuses affaires isolées, la préparation d'une aide à la rédaction de rapports explicatifs sur la création de plans d'affectation selon l'article 26 OAT et la collaboration en vue d'une modification de l'ordonnance sur l'enneigement.

Mener des EIE pour permettre une évaluation globale

Les EIE restent le meilleur système d'évaluation des projets individuels concrets susceptibles de nuire gravement à l'environnement. En tant que service EIE, l'OCE est chargée de sous-coordonner tous les aspects environnementaux des procédures directrices se déroulant conformément à la loi de coordination. Durant l'année de référence, 19 projets sont parvenus à l'OCE, soit un tiers de moins que l'année précédente. Des propositions ont en outre pu être formulées à l'autorité directrice pour 25 projets. De manière générale, ils ont pu être traités dans les délais fixés par la loi de coordination, voire avant. A l'instar de l'année précédente, les travaux de coordination nécessités par ces projets ont cependant tendance à se compliquer, et, partant, à prendre plus de temps.

Encouragement du développement durable dans le canton de Berne

L'été passé, plus de 20 membres de l'administration, de la Confédération, des cantons et des communes se sont réunis dans le cadre d'un séminaire pour élaborer les bases d'une politique cantonale en matière de développement durable. Leurs discussions portaient surtout sur les critères applicables aux différents domaines politiques et sur une première définition et une concrétisation des priorités cantonales en matière de développement durable dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'instruction publique, de l'énergie et des transports. Divers thèmes ont été étudiés en détail et des contacts conclus en vue du développement d'un réseau.

9.2.4 **Office du cadastre**

Mise à jour d'anciennes œuvres cadastrales

Un tiers des mensurations effectuées dans le canton de Berne remontent à 60, voire 150 ans. Celles concernant la couverture du sol (lisières des forêts), en particulier, sont dépassées. Grâce à l'essai-pilote «Trub», l'Office du cadastre a prouvé que le système des orthophotos permettait d'actualiser ces mensurations de manière peu coûteuse. L'Office décide actuellement de la suite des opérations en collaboration avec l'Office fédéral de topographie, l'Office fédéral de l'agriculture et la Direction de l'économie publique. Ce système devrait aider les agriculteurs dans le paiement des contributions se rapportant à la surface.

Plan d'ensemble numérique PE5

La transformation du plan d'ensemble graphique du canton de Berne (échelle 1:10000 ou 1:5000) en «plan d'ensemble numérique PE5» est terminée. Ce nouveau produit est aujourd'hui disponible sur six CD-ROMs différents couvrant tout le canton de Berne.

L'année 1998 a été marquée par le développement et l'application des solutions techniques pour la mise à jour du plan numérique. On a en particulier testé, développé et appliqué des moyens permettant d'obtenir automatiquement le plan d'ensemble à partir des données de la mensuration officielle (MO). Depuis, les plans

sont généralement mis à jour de manière automatique, par l'utilisation des données structurées de la MO. Ces changements ont permis d'économiser beaucoup de temps et d'argent.

Service GEODAT (systèmes d'information géographique)

Les systèmes d'information géographique (SIG) sont de plus en plus utilisés. A preuve, les 80 postes de travail occupés dans ce domaine en 1998. L'éventail des données de base géographiques s'est également élargi, si bien que des jeux de données propres au canton sont désormais disponibles. A la fin de l'année a démarré le projet «SIG pour tous», qui a pour but de mettre ces données à disposition d'un large cercle de membres de l'administration cantonale via Internet.

Réseaux de points fixes

La plupart des points fixes planimétriques et altimétriques existant aujourd'hui datent du début de ce siècle. Le réseau, la structure et la densité des points sont déterminés par les méthodes de mensuration d'alors. Grâce à l'invention d'une méthode assistée par satellite, le nombre de points planimétriques peut aujourd'hui être réduit de deux tiers environ. Le canton et l'Office fédéral de topographie se concertent actuellement pour savoir s'il restera, à l'avenir, possible de se passer d'un réseau altimétrique spécial.

9.2.5 **Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets**

Assainissement

Durant l'été, un tiers des habitants de La Neuveville sont tombés malades plusieurs jours ou ont dû être brièvement hospitalisés suite à la pollution de l'eau potable de la ville. En raison d'un accident majeur de plusieurs jours survenu dans la station de pompage des eaux usées régionale, les eaux usées accumulées dans les conduites d'amenée, qui n'étaient pas étanches, s'étaient échappées dans les eaux souterraines pour souiller le captage d'eau potable situé à proximité.

Cet accident prouve une fois de plus qu'il faut non seulement assurer l'efficacité des stations d'épuration des eaux usées pour protéger les eaux souterraines, mais aussi veiller à ce que l'état des canalisations publiques et des branchements d'immeubles privés soit irréprochable. Or, selon les inspections vidéo effectuées dans le cadre de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), les communes suisses ont malheureusement tendance à négliger l'état de leurs canalisations.

En vertu de la nouvelle ordonnance cantonale sur la protection des eaux entrant en vigueur en 1999, les frais causés par l'évacuation des eaux usées devront être entièrement couverts. Dans cette optique, elle prescrit notamment le versement d'apports minimaux au système de financement spécial mis en place pour maintenir les stations d'épuration des eaux usées en bon état.

Substances et protection du sol

La nouvelle politique agricole fédérale de 2002 a pour but d'appliquer de manière plus stricte les principes du marché et de l'écologie à l'agriculture. Par principes écologiques, elle entend entre autres le respect des prescriptions sur la protection des eaux. Les dispositions énoncées par l'ordonnance cantonale à ce sujet font autorité en matière de pollution des eaux par des éléments nutritifs, de durée minimale de stockage des engrais de ferme et de délai d'assainissement. Pour éviter les cas de rigueur, la réglementation prévoit cependant des exceptions pour certaines entreprises agricoles (p. ex. celles qui sont en fin d'exploitation).

Au cours de ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident qu'une collaboration étroite avec l'Office de l'agriculture et les centres de vulgarisation agricole était indispensable pour mettre sur pied un système de protection des eaux efficace, censé et socialement acceptable.

Dans cette optique, l'Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets et l'Office de l'agriculture organisent des séances communes depuis 1996.

Industrie et artisanat

En 1998, l'engagement manifesté pour convaincre les entreprises industrielles et artisanales d'appliquer les prescriptions sur la protection des eaux a commencé à porter ses fruits: 900 inspections ont en effet été effectuées dans les entreprises et 400 requêtes sur la protection des eaux traitées. Vu l'état sanitaire actuel de ces entreprises, on ne peut plus s'attendre à des progrès spectaculaires: désormais, l'amélioration de la qualité des eaux usées et des boues d'épuration dépendra de nombreuses mesures mineures. Les actions d'assainissement d'envergure menées dans les diverses branches de l'industrie et de l'artisanat (garages, entreprises de peinture, entreprises de nettoyage chimiques, cabinets dentaires, etc.) sont en phase de consolidation, mais des moyens importants sont encore nécessaires pour la surveillance et l'entretien sanitaire des entreprises concernées. En 1998 également, plusieurs conduites d'amenée d'eaux usées illégales ont en effet été recensées.

Gestion des déchets

En juin, le projet de construction d'une installation de pyrolyse-combustion à Thoune a été abandonné au profit de la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères conventionnelle. Ce revirement est notamment dû aux difficultés techniques connues par l'installation de référence de Fürth (D) ainsi qu'à la chute des prix des usines d'incinération conventionnelles. La Müve de Bienne restant en service, la future installation sera plus petite qu'initialement prévu. L'OPED a pu conclure une convention sur la création d'un service d'inspection avec l'Association suisse de déconstruction, triage et recyclage et l'Association Suisse des Gravières. Cette solution permettra de contrôler dès 1999 tous les fabricants de matériaux de récupération du canton de Berne une fois par année.

Dans le domaine des pratiques d'élimination illégales, la collaboration avec la police cantonale et l'inspection de la protection de la nature, de la chasse et de la pêche s'est intensifiée. Ainsi des mesures ont-elles été prises pour remédier à l'état d'illégalité de 25 pour cent des 350 décharges non conformes à la loi recensées.

Protection des eaux souterraines, décharges, extraction de matériaux

Dans le cadre du programme de recensement et de traitement des sites contaminés, un autre projet partiel a été mené à terme en 1998. Ce projet avait pour but d'effectuer les études préliminaires les plus urgentes sur les lieux d'implantation d'entreprises potentiellement dangereuses pour le captage d'eau potable. Onze entreprises situées sur le bassin versant de captages publics ont ainsi été inspectées. Résultat de l'opération: un degré de risque plus bas a pu être attribué à près de la moitié d'entre elles. Quatre feront l'objet d'instructions supplémentaires en raison de la teneur élevée en hydrocarbures halogénés volatiles relevée dans l'air au sol de leur lieu d'implantation, alors que des mesures d'urgence devront être prises dans un cas. La pollution causée par les solvants chlorurés que cette entreprise laisse s'échapper dans l'eau potable atteint en effet pratiquement la valeur de tolérance fixée par le Manuel suisse des denrées alimentaires. Le sol étant lui aussi pollué, une inspection détaillée du périmètre de l'entreprise s'impose également.

Citernes, lutte contre les accidents dus aux hydrocarbures ou aux produits chimiques

Le 1^{er} juillet, le Conseil fédéral approuvait la nouvelle ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999. En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage ainsi

qu'avec d'autres cantons, la section citernes a fait tous les préparatifs et pris toutes les mesures nécessaires à une application efficace de cette ordonnance dès le 1^{er} janvier 1999.

Laboratoire de la protection des eaux et du sol

La baisse du nombre de poissons peuplant les cours d'eau du Mittelland reste inquiétante. Aussi l'OPED a-t-il fait démarrer un programme d'inspection de deux ans en collaboration avec l'inspection de la pêche et divers services externes. Ce programme doit donner un aperçu des nuisances causées aux poissons de ces cours d'eau, de la toxicité potentielle des émissaires des STEP et des principales substances toxiques présentes dans les eaux usées des STEP. En outre, l'OPED et les services des eaux des cantons de Neuchâtel et de Fribourg ont élaboré un programme commun de surveillance des lacs du Seeland. Dès 1999, les services spécialisés des cantons de Berne et de Fribourg inspecteront ensemble les lacs de Morat et de Bienne. Ils établiront alors une base de données unifiée qui permettra de dresser un premier rapport sur l'état des trois lacs au début de l'année 2001.

En 1998, le Laboratoire de la protection des eaux et du sol a entamé des travaux en vue de l'introduction d'un système d'assurance-qualité conforme à la norme EN 45001. L'accréditation officielle du laboratoire est prévue pour l'été 1999.

9.2.6 Office de l'économie hydraulique et énergétique

Les activités de cet office ont été concrétisées dans le cadre de l'essai-pilote NOG 2000 sous forme de groupes de produits. Vous trouverez des détails sur l'accomplissement des tâches dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.7 Office des ponts et chaussées

Les activités de cet office ont été concrétisées dans le cadre de l'essai-pilote NOG 2000 sous forme de groupes de produits. Vous trouverez des détails sur l'accomplissement des tâches dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.8 Office des transports publics

Axe Lötschberg–Simplon

Le peuple suisse a accepté à une large majorité les projets de loi relatifs à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et le financement de l'infrastructure des transports publics (FTP). Après leur approbation par le peuple, les projets Rail 2000 (1987) et NLFA (1993) pourront donc être financés sans peine. Cela signifie que le tronçon Mattstetten–Rothrist sera, comme prévu, achevé à temps pour le changement d'horaire de 2005. Après d'âpres débats au sein du Parlement fédéral, la construction de l'axe du Lötschberg est également assurée. A la veille des élections, l'OTP s'était beaucoup engagé pour Transalp 2005. Le projet étant déjà très avancé et les préparatifs pour les travaux de construction (galerie de sondage de Frutigen–Mitholz, galeries techniques de Mitholz et de Ferden) terminés, les travaux principaux devraient commencer sous peu pour s'achever en 2006 ou 2007.

RER Berne

Avec la mise en service des lignes du RER S3/S33, S4/S44 et S5/S55 s'achève la quasi-totalité de la 1^{re} phase du schéma

«RER Berne», approuvé par le Grand Conseil le 22 janvier 1991. Le réseau connaît une bonne fréquentation: après six mois seulement, les lignes dont l'offre s'est élargie ont enregistré une forte hausse du nombre de passagers. Cette expérience montre que lorsque le potentiel nécessaire à l'amélioration d'une offre est disponible, cette amélioration connaîtra forcément le succès escompté. Les normes concernant la ponctualité et la fiabilité du RER Berne dans le cadre de son fonctionnement quotidien ont pu être respectées, voire surpassées. Quant à la réaction des passagers aux prestations, aux procédés, aux méthodes d'information et à l'image du RER, elle est tout à fait positive.

Exécution de l'arrêté sur l'offre

Pour la période d'horaire 1997 à 2001, l'Office des transports publics a reçu pour mandat de modifier le mode d'exploitation de sept lignes de trains régionaux et de tester le résultat de ces modifications. Durant l'année de référence, quatre lignes régionales ont fait l'objet d'inspections. Les résultats ont été soumis au Grand Conseil, qui a pris les décisions suivantes:

- Bienne–Granges nord: réduction de l'offre ferroviaire et compensation par une ligne de bus régional Bienne–Pieterlen (exécution en 1998);
- Berthoud–Langenthal: remplacement du train régional par un train direct s'arrêtant toutes les heures à Wynigen et introduction d'une ligne de bus régional Wynigen–Herzogenbuchsee (exécution en 1998);
- Moutier–Soleure: exécution d'un projet d'exploitation ferroviaire rationalisée (infrastructure svelte, matériel roulant moins coûteux, exécution dès 2001);
- Sumiswald–Huttwil: maintien du train régional jusqu'à nouvel ordre.

Les résultats de l'inspection des trois autres lignes sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une décision dans le cadre de l'arrêté sur l'offre 2001 à 2005.

Schéma directeur cantonal des transports aériens

Au mois de janvier, le Conseil-exécutif a fait connaître le schéma directeur cantonal des transports aériens au Grand Conseil. Grâce à ce schéma, le canton de Berne dispose d'instruments et de règles permettant d'examiner avec soin et équité les intérêts de chacun.

9.2.9 Office des bâtiments

Nécessité de préparer l'Office des bâtiments à l'avenir

L'Office des bâtiments a développé plusieurs instruments et acquis une certaine expérience dans le cadre de la nouvelle législation sur les soumissions. Au vu du petit nombre d'oppositions parvenues à l'Office et du fait que toutes les procédures judiciaires intentées jusqu'à présent se sont terminées à son avantage, on peut considérer comme réussie l'adaptation aux nouvelles dispositions sur la protection juridique.

L'Office des bâtiments souligne depuis plusieurs années que les coûts induits sont plus importants que les coûts d'investissement. Le contrôle de gestion montre qu'il ne suffit pas de vouloir imposer cette constatation: seule une application conséquente de la calculation en coût total pourrait inciter les mandants à formuler des souhaits financiers. Dans le domaine technique, on a trouvé des moyens de trier les composantes du bâtiment en fonction de leur durée de vie. Appliquée pour la première fois lors de la construction du bâtiment IUC, la méthode visant à répartir les projets en systèmes primaire, secondaire et tertiaire tout en séparant strictement les projets de planification et d'exécution s'est avérée efficace: après s'être heurtée à quelques réticences lors de son introduction, cette méthode suscite même de l'intérêt à l'étranger. En outre, l'Office des bâtiments a défini des produits, des indica-

teurs et des normes applicables aux structures NOG et prévoit de définir, l'année prochaine, un système de saisie du temps en fonction du produit.

Grâce notamment aux efforts de la direction du projet écologie, le Code des frais de construction sera complété par des documents d'appel d'offres (devis écologiques). Cette mesure doit faciliter le travail des spécialistes respectueux de l'environnement sans pour autant augmenter les frais de construction.

Nécessité de fournir des prestations à toutes les Directions

Le conflit entre les besoins en nouveaux bâtiments et les problèmes de financement empêche l'Office des bâtiments de fournir des prestations globales. La tendance consistant à couvrir le besoin en locaux par le leasing, la location, etc. nuit à la qualité des prestations et s'avère à long terme plus chère que les procédés mis au point selon des plans de déroulement préexistants. Ce système permet de plus d'éviter un plafonnement des investissements, ce qui grève le compte de fonctionnement. De même, une interprétation conséquente des principes NOG peut inciter les offices-pilotes NOG à introduire les ressources en bâtiments dans leur processus d'optimisation. Cependant, une telle méthode présente plusieurs dangers: d'abord, l'exploitation des 2000 bâtiments cantonaux risque d'être décentralisée, ce qui rend toute planification globale impossible. Ensuite, les offices-pilotes NOG risquent de profiter d'offres avantageuses dans les secteurs de l'achat et de la location pour couvrir leur besoin en locaux, si bien qu'une partie des locaux du patrimoine administratif resteront vacants.

Conscient de ce danger, le Conseil-exécutif a décidé que l'Office des bâtiments et l'Administration des domaines gèreraient conjointement les ressources en locaux afin de veiller à ce que la valeur de ces locaux soit maintenue à un niveau raisonnable. Dans cette optique, il serait par exemple censé de calculer leur coût total en fonction des loyers en vigueur sur le marché et d'obliger les offices-pilotes à utiliser en priorité les locaux cantonaux disponibles. Mandaté par le Conseil-exécutif pour la préparation de ce projet, l'Office des bâtiments n'a pu le mener à terme en raison d'un manque de ressources humaines.

Nécessité de planifier les constructions

L'Office des bâtiments contrôle la planification et le financement de tous les projets de construction. Les statistiques en annexe donnent de plus amples renseignements sur les projets d'envergure. A ce sujet, un fait réjouissant est à mentionner: ayant planifié très tôt les travaux d'assainissement de la caserne et des écuries, le canton a pu s'assurer une aide financière de 35 millions de francs environ de la part de la Confédération. Un autre événement important survenu durant l'année de référence est l'achat du bâtiment de l'administration de Thoun, dont les coûts (env. 100 000 francs par poste de travail) sont très avantageux. Quant à l'Intendance cantonale des impôts, dont les bureaux sont dispersés dans des locaux loués ou cantonaux mal adaptés à ses besoins, elle pourra déménager à la Schanzeneckstrasse après l'emménagement de la maternité dans ses nouveaux locaux; bénéficiant déjà d'un crédit du Grand Conseil, ce projet sera financièrement optimisé par un concours de prestations globales.

Nécessité d'exploiter et de conserver les bâtiments

Si la participation de l'Office des bâtiments au groupe de travail «affectation des locaux abritant les institutions cantonales» s'est avérée fructueuse, le compte annuel n'en laisse rien paraître. Cette «lacune» s'explique par le fait que la planification de l'occupation permet de mieux exploiter le cubage disponible, et, partant, de supprimer certains postes du budget. Disposant généralement d'un temps de préparation insuffisant, l'Office des bâtiments est souvent surpris par des changements structurels d'ordre organisationnel, dont les effets sur les ressources en locaux n'ont pas été suffisamment pris en compte. Cependant, sa collaboration

efficace avec les Directions lui a permis de trouver des solutions raisonnables.

Nécessité de l'activité de conseil

L'activité de conseil dans le domaine de la cantonalisation des gymnases a nécessité des moyens importants. L'analyse des bâtiments, la détermination de leur valeur en l'état actuel et la planification de l'occupation ont demandé beaucoup de travail. Soutenues principalement par l'Office des bâtiments, les activités du groupe de travail ALIC (affectation des locaux abritant les institutions cantonales) ont une fois de plus permis de résilier de nombreuses locations. La décentralisation concentrée désirée par l'Office facilite l'accès à l'administration et crée des conditions favorables aux investissements informatiques.

9.3 Ressources humaines

9.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes (Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion)

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	22	8	21,00	7,40	28,40
Office juridique	9	7	7,15	4,80	1,95
Office de coordination pour la protection de l'environnement	3	4	2,85	2,95	5,80
Office du cadastre	18	3	18,00	2,60	20,60
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	55	15	51,33	11,10	62,43
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	30	9	28,74	7,00	35,74
Office des ponts et chaussées (NOG)	512	30	503,70	22,30	526,00
Office des transports publics	5	3	4,50	3,00	7,50
Office des bâtiments	31	12	28,80	9,40	38,20
Total de la Direction au 31.12.1998	685	91	666,07	70,55	736,62
Comparaison avec l'exercice précédent: 31.12.1997	689 -4	91 0	671,45 -5,38	70,90 -0,35	742,35 -5,73

Tableau 2: Gestion des postes en 1998

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve
Secrétariat général	3 207,480	3 104,700	+ 6,780
Office juridique	1 357,848	1 309,200	+ 18,036
Office de coordination pour la protection de l'environnement	494,400	691,200	+ 20,400
Office du cadastre	2 119,200	2 119,200	0,000
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 536,836	6 238,196	126,640
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 639,396)	3 253,472	385,924)
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 785,260)	41 533,189	+ 3 252,071)
Office des transports publics	978,000	959,485	+ 18,515
Office des bâtiments	4 445,988	4 338,867	+ 107,121
Total de la Direction au 31.12.1998	18 139,764	18 760,848	+ 297,504 *
Comparaison avec l'exercice précédent: 31.12.1997			En raison de BEREBE, il a été impossible de publier des chiffres l'année dernière.

(* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.)

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	1998	1997	1996	1995	1994
Effectifs*	787,403	780,38	784,33	791,20	803,22
Postes occupés au 31.12.	742,189	744,25	755,14	772,72	783,28
Taux d'occupation	94,25%	95,37%	96,28%	97,66%	97,5%
Entrées	33	29	25	31	24
Sorties	32	39	35	45	28
dont démissions	11	16	12	14	11
dont licenciements	0	0	1	6	0
dont retraites	21	20	22	23	15
dont décès	2	3	0	2	2
Taux de fluctuation	4,06%	4,99%	4,46%	5,56%	3,5%
Taux de démissions	1,39%	2,05%	1,53%	1,76%	1,4%

* = sans 11,05 postes de la réserve du CE et 4,567 du fonds des postes financés par des tiers)

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes		1997	dont hommes	
		en valeur absolue	en %		en valeur absolue	en %
Classes de traitement 27-30	16	1	6,3	(6,7)	15	93,7
Classes de traitement 21-26	160	17	10,6	(9,6)	143	89,4
Classes de traitement 15-20	187	12	6,4	(5,5)	175	93,6
Classes de traitement 7-14	420	64	15,2	(15,1)	356	84,8
Classes de traitement 1-6	11	1	9,1	(9,1)	10	90,0
Total	794	95	12,0	(11,6)	699	88,0

Le pourcentage de femmes a légèrement augmenté, notamment dans la plage des classes de traitement 15 à 26. Il n'y a par contre eu aucune vacance à repourvoir au plus haut niveau hiérarchique.

9.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

M. Rudolf Dieterle a pris ses fonctions d'ingénieur en chef cantonal le 1^{er} janvier. Le 1^{er} juin, M. Peter Teuscher a succédé à M. Josef Zuppiger au poste d'ingénieur en chef de l'arrondissement I à Thoune. A la fin août, M. Konrad Meyer-Usteri a pris une retraite bien méritée après avoir passé plus de 25 ans à la tête de l'arrondissement IV à Berthoud; il a été remplacé par M. Walter Brodbeck, son adjoint.

9.3.3 Formation

Un cours de formation d'une demi-journée a été organisé au sein de notre Direction en rapport avec l'instauration de la nouvelle orthographe allemande au 1^{er} août. Le second semestre a vu l'introduction du nouveau système de courrier «BEMAIL» et du logiciel de communication «Exchange». Une formation d'une journée a été organisée pour que le personnel soit à même d'utiliser efficacement le nouvel outil «Outlook».

La journée de réflexion des cadres moyens et supérieurs des 26 et 27 octobre a été consacrée au développement économique durable et à ses répercussions sur le travail quotidien.

9.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

L'année a été marquée par de petits progrès:

- Les horaires souples ont permis de compenser le congé maternité d'une collaboratrice scientifique par la présence de ses collègues.

- Les secrétaires se chargent davantage du traitement des dossiers, grâce notamment à l'évolution de l'informatique.
- Les possibilités de recruter des ingénieures EPF ne cessent de s'améliorer.

Un pas important pour l'avenir a été franchi: la participation de trois offices (Secrétariat général, Office du cadastre et Office des ponts et chaussées) au projet «PARTE – Partager et répartir le travail: tout le monde y gagne» du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme a pour but de rendre le travail à temps partiel attrayant pour les hommes également.

9.3.5 Remarques particulières

Les recours formés contre les classements dans le nouveau système de rémunération ont causé une importante surcharge de travail en hiver et au printemps. En trois mois, il a fallu demander les rapports officiels concernant 97 recours et rédiger la prise de position de la Direction.

Une enquête représentative sur l'introduction de l'entretien d'appréciation et de développement a eu lieu au printemps. Les résultats, disponibles à la fin de l'année, ont révélé un besoin supplémentaire de formation ad hoc.

9.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

Nous renvoyons au rapport présenté le 24 juin 1998 par le Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du programme de législation 1994 à 1998 (nouvelle législation; passage à une nouvelle conception de la planification politique).

9.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 1998

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
– Loi sur la construction et l'entretien des routes (révision totale)	1	encore indéterminée
– Loi sur les constructions (révision partielle)	1	encore indéterminée
9.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Néant		
9.5.3 Législation d'application du droit fédéral		
– Néant		
9.5.4 Autres motifs		
Loi sur les déchets, e.a. (délégation de la compétence en matière de dépenses; révision partielle)	1	1999
0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
4 = préavisé par la commission		

9.6 **Projets informatiques (aperçu)**

Service	Projet/Application	Investissement (en milliers de francs)	Total des coûts de production en pleine exploitation (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4990 100.201/202/...	INFOREIT	432,4	1	1890	en cours d'exploitation
4990 100.205	BEGIS	–	85	40	1995/1998
4990.100.232	GEODAT	–	2	10	en cours d'exploitation
4990 100.233	GRUDA	–	1300	1115	en cours d'exploitation
4990 100.252	WAWIS	165,4	70	10	1995/1998
4950 100.253	ETAT-2	16,5	20	–	1995/1998
4990 100.262	BERNA-STRADA	202	100	–	1997/1999
4960 100.263	SIG Réseau hydrographique	55	20	–	1995/1998
Total		871,3	1595	3065	

¹ Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

² Les coûts de production sont intégrés dans INFOREIT.

9.7 **Contrôle des résultats
des subventions cantonales**

Néant

Motion 182/96 Kaufmann du 17 juin 1996: Rapport concernant la future politique énergétique des FMB (points 1, 2, 3 adoptés le 4. 9. 1996 sous forme de postulat). Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport final du groupe de travail «Politique cantonale bernoise en matière d'électricité».

9.8 **Autres projets importants**

Néant

Motion 219/96 Studer du 2 septembre 1996: Passage pour le gibier au croisement de la N1, de la route cantonale et du tronçon de Rail 2000 (adoptée le 11. 11. 1996). Voir M 054/98 concernant les deux premiers points. Quant au point 3, un accord a été trouvé en mars avec les CFF, qui financeront intégralement le passage à gibier franchissant la route cantonale.

9.9 **Interventions parlementaires
(motions et postulats)**9.9.1 **Classement de motions et de postulats**9.9.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*

Motion 101/91 Jost du 18 mars 1991: Zone de protection des eaux d'Unterhard près de Langenthal (adoptée le 14. 11. 1991 sous forme de postulat). Les mesures nécessaires du point de vue de la protection des eaux ont été ordonnées dans la décision du DFTCE du 24 mars 1997 concernant le tronçon Koppigen–Murgenenthal.

Motion 038/95 Schmid du 24 février 1995: Ferroutage au Lötschberg (adoptée le 2. 5. 1995). Lors du débat relatif au projet de financement de l'infrastructure nécessaire aux transports publics (FTP), les chambres fédérales ont fortement réduit le volume des investissements des NLFA. En ce qui concerne le Lötschberg, il a été décidé de réaliser, dans un premier temps, un tunnel de base partiellement à voie unique et de renoncer complètement au ferroutage sur cet axe. Le peuple suisse ayant accepté le projet FTP à une forte majorité en novembre 1998, le ferroutage ne peut guère être envisagé pour l'instant dans la partie inférieure de la vallée de la Kander. En revanche, le plan sectoriel du transit alpin comprend une installation de ferroutage à Heustrich. Pour sa part, la question du décongestionnement de la vallée de la Kander est traitée dans le cadre de la motion Kempf (M 134/96, voir 9.9.2.1 ci-dessous).

Postulat 147/95 Liniger du 19 juin 1995: Horaire des lignes du RER (adopté le 6. 9. 1995). Les lignes S3/S33, S4/S44 et S5/S55 ont été inaugurées lors du changement d'horaire 1998. La ligne S2 connaîtra une refonte complète au changement d'horaire 1999. La demande contenue dans le postulat sera prise en compte dans la mesure du possible sur le plan des installations et de l'exploitation.

Motion 279/96 Ermatinger du 2 décembre 1996: Déblocage de crédits (adoptée le 18. 6. 1997 sous forme de postulat). Opéré d'entente avec les autorités fédérales compétentes, le déblocage accéléré de crédits pour les routes nationales a bien fonctionné ces deux dernières années.

Motion 036/97 Hayoz-Wolf du 20 janvier 1997: Télécommunications dans le canton de Berne (adoptée le 18. 6. 1997: point 1 sous forme de motion, point 2 sous forme de postulat). Par l'ACE 2439 du 11 novembre 1998, le Conseil-exécutif a arrêté le programme d'action télématique du canton de Berne et pris connaissance du rapport de base, qui aborde les questions soulevées et les exigences formulées par la motionnaire. Il renonce à présenter le rapport au Grand Conseil.

Motion 080/97 Stalder du 28 avril 1997: Attribuer les communes de la région d'aménagement de Cerlier et Seeland-Est à une autre zone d'apport des déchets (adoptée le 27. 11. 1997 sous forme de postulat). Il ne fait quasiment aucun doute que l'UIOM MÛVE continuera à fonctionner à des conditions économiquement supportables pour les communes et la plupart de celles de la région d'aménagement précitée devraient rester fidèles à la MÛVE.

Postulat 138/97 Galli du 1^{er} septembre 1997: Maintien des lignes postales dans les régions alpestres du canton de Berne (adopté le 27. 11. 1997). Une convention conclue avec le service des autocars postaux de l'Oberland bernois permet d'assurer la desserte des cols alpins et d'autres lignes touristiques sans aide financière des pouvoirs publics.

Motion 154/97 Wyss du 9 septembre 1997: Adhésion du canton de Berne au forum sur la consommation d'énergie dans les bâtiments cantonaux (adoptée le 18. 3. 1998 sous forme de postulat). L'OB et l'OEHE ont examiné la question d'une telle adhésion. Celle-ci obligerait à fonder toute la saisie des données sur des bases nouvelles et serait donc moins utile pour les travaux des services cantonaux concernés que les statistiques énergétiques établies par le canton depuis quelques années.

Motion 010/98 Ermatinger du 19 janvier 1998: Modification de textes législatifs en matière de construction (adoptée le 3. 9. 1998 sous forme de postulat). Il ressort de l'examen approfondi de la situation juridique que les prescriptions en vigueur suffisent à imposer le traitement écologique des déchets (art. 9 OTD, art. 23 LD, art. 38, 3^e al. LC, art. 35, 2^e al. et 47, 1^{er} al., lit. d' DPC). La base légale permettant d'exiger la preuve de l'élimination existe donc bel et bien. Il s'agit dès lors d'appliquer ces dispositions. Par le biais de l'ISCB, les autorités d'octroi du permis de construire seront instruites sur les possibilités simples de lier ce même octroi aux charges à respecter.

Motion 054/98 Studer du 9 mars 1998: Passage pour le gibier au croisement du tronçon de Rail 2000 et de l'A1 (adoptée le 10. 6. 1998 en ce qui concerne le point 1; point 2 retiré). Le passage à gibier désiré au Lindenrain a pu être intégré après coup au projet grâce à l'intervention faite auprès des CFF. Les plans ont été mis à l'enquête publique en décembre, conformément à la demande de la motionnaire.

Motion 082/98 Pauli du 19 mars 1998: Equipement des immeubles pour le décompte individuel des frais de chauffage (adoptée le 10. 6. 1998 quant au point 2; point 1 rejeté). Cette motion est actuellement supplantée par l'initiative parlementaire Portmann (PRD). Le Grand Conseil désignera une commission ad hoc. Le point 2 de la motion Pauli (adaptation de la législation cantonale à la loi fédérale) est réalisé.

9.9.1.2 *Classement extraordinaire*

Motion 120/93 Matti du 3 juin 1993: Tunnel ferroviaire de contournement de Gléresse (adoptée le 8.6.1994 sous forme de postulat). La voie double de Gléresse a été définitivement biflée de la 1^{re} étape du programme de construction de Rail 2000. Le plan des investissements de la 2^e étape n'est pas encore achevé. Au cas où le tunnel de Gléresse serait ajouté à la liste des ouvrages, sa réalisation ne se ferait qu'après 2010. Vu qu'il n'existe pas de projet dont les plans sont approuvés, il faut prévoir une mise à l'enquête publique, ce qui entraînera forcément une nouvelle procédure.

9.9.2 **Réalisation de motions et de postulats**

9.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 218/95 Daetwyler du 3 novembre 1995: Régionalisation et démantèlement de l'infrastructure (adoptée le 5. 9. 1996 sous forme de postulat). La concrétisation du projet «Infrastructure svelte» des CFF ne s'est pas encore poursuivie. Le canton est en principe associé à chaque mesure dans la procédure de corapport.

Motion 048/96 Widmer du 22 janvier 1996: Fermeture et démontage de la voie CFF Wanzwil-Inkwil (adoptée le 27. 6. 1996). La procédure d'approbation des plans de l'aménagement du tronçon Wanzwil-Soleure ne pourra être achevé qu'en 1999.

Motion 073/96 Neuenschwander du 11 mars 1996: 3^e rapport cantonal sur l'énergie (adoptée le 4. 9. 1996). Les demandes contenues dans la motion seront intégrées dans le rapport sur l'énergie à dresser.

Motion 123/96 Ermatinger du 29 avril 1996: Liaisons transjurassiennes (adoptée le 28. 1. 1997, ch. 1: adoption et classement,

ch. 2 sous forme de postulat). L'affaire a été intégrée à titre de cas particulier dans le programme 1999 à 2002 bien qu'elle ne figure pas au plan financier. Comme les pourparlers avec le département fédéral compétent sont en cours, la question du (co)financement de la Confédération demeure ouverte. Le projet peut néanmoins être poursuivi au niveau cantonal.

Motion 134/96 Kempf du 29 avril 1996: Décongestionner la vallée de la Kander (adoptée le 11. 11. 1996 sous forme de postulat). En 1997, le Conseil-exécutif a chargé la région d'aménagement d'élaborer une étude en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées. Ces travaux se sont achevés pendant l'année sous revue. Le rapport final a été mis en consultation et devrait être approuvé en mars 1999 pour être soumis au gouvernement.

Motion 135/96 Graf du 24 septembre 1996: Taille optimale des entreprises de transport bernoises (adoptée le 11. 11. 1996 sous forme de postulat). De nouvelles fusions ont été exécutées ou décidées en 1998; ainsi, la TSG a été reprise par la STI. Le processus menant à la taille judicieuse des entreprises n'est toutefois pas encore achevé. Le canton encourage le regroupement de petites firmes en lançant des appels d'offres pour des réseaux entiers. Dans ce sens, les lignes de transport public de l'Oberhasli ont, à une exception près, toutes pu être adjudgées à une seule entreprise.

Motion 145/96 Wyss du 6 mai 1996: Des standards pour la construction des routes (adoptée le 28. 1. 1997). En raison, notamment, des économies exigées, les normes élaborées en 1997/98 par un groupe de travail ad hoc font actuellement l'objet d'un réexamen, dans le sens d'une tâche permanente telle que le demande le motionnaire.

Motion 168/96 Voiblet du 17 juin 1996: Exécution et financement d'une canalisation de contournement pour les eaux usées de la commune jurassienne des Genevez à l'étang de la Noz à Bellelay (adoptée le 29. 1. 1997 sous forme de postulat). En 1997, l'OPED avait soumis à la commune des Genevez une offre intéressante concernant le raccordement de la conduite de ses eaux usées à la STEP de Bellelay, offre qui bénéficiait du soutien du canton du Jura. La commune ne s'est pas encore prononcée à ce sujet. L'OPED interviendra auprès dudit canton, afin que cette affaire puisse être menée à bien.

Motion 169/96 Voiblet du 17 juin 1996: Réalisation complète de la liaison cyclable entre le Pierre-Pertuis à Tavannes et la Route de Chaluet à Court (adoptée le 28. 1. 1997). Ainsi qu'il a été indiqué l'année dernière, seules les mesures portant sur la route cantonale entre Loveresse et Pontenet incombent au canton. Les aménagements réalisés depuis 1986 sur ce tronçon ont toujours tenu compte des besoins du trafic cycliste. Le plan directeur des itinéraires cyclables qui s'y rapporte ne pourra toutefois être réexaminé dans le sens souhaité par le motionnaire qu'une fois que le schéma «Option vélo» aura été approuvé par la commission compétente et que toutes les consignes concrètes qu'il contient seront connues.

Motion 192/96 Bhend du 24 juin 1996: Participation des communes à la construction des routes cantonales (adopté le 29. 1. 1997 sous forme de postulat). La demande du motionnaire sera prise en compte dans le cadre de la prochaine révision de la législation sur la construction et l'entretien des routes dans la mesure où la répartition des coûts devra être réexaminée lorsque le réaménagement d'une traversée de localité permettra d'éviter la réalisation d'une route de contournement.

Motion 242/96 Ermatinger du 10 septembre 1996: RER Bienne-Jura bernois (adoptée le 28. 1. 1997 sous forme de postulat). Pré-

paré en collaboration avec la Conférence régionale des transports Bienne–Seeland–Jura bernois et les CFF pour le trafic ferroviaire Bienne–St-Imier–La Chaux-de-Fonds, le nouveau schéma comprend les éléments suivants:

- trains régionaux Sonceboz–St-Imier à la cadence horaire
- trains régionaux Bienne–Tavannes–Moutier à la cadence horaire.

Cette offre améliorée va être introduite à l'occasion du changement d'horaire 1999.

Motion 243/96 Lüthi du 20 septembre 1996: Double imposition des fonds pour l'alimentation en eau, des eaux usées et pour la gestion des déchets (financements spéciaux) (adoptée le 28. 1. 1997). L'intervention auprès du Conseil fédéral destinée à éviter la double imposition n'ayant pas abouti (voir rapport de gestion 1997), une tentative a été faite conjointement avec l'Union des villes suisses pour réaliser cette revendication lors du débat du Conseil des Etats sur la loi sur la taxe à la valeur ajoutée. Elle a été couronnée de succès. Il appartient maintenant au Conseil national de décider dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences s'il désire ou non se rallier à la version du Conseil des Etats.

Motion 149/97 PRD/UDC (Neuenschwander/Marthaler) du 1^{er} septembre 1997: Libéralisation du marché de l'électricité et politique cantonale de l'énergie (adoptée le 27. 11. 1997). Le point 1 est réalisé, les questions relatives au point 2 seront traitées dans le prochain rapport sur l'énergie.

Motion 174/97 Graf du 17 novembre 1997: Décompte spécial concernant les routes (adoptée le 11. 6. 1998 sous forme de postulat). Conformément au rapport final du projet de répartition des tâches entre le canton et les communes, un groupe de travail ad hoc interne à l'administration soumettra au Conseil-exécutif un schéma de compte routier correspondant d'ici au printemps 1999.

Motion 213/97 Pauli du 27 novembre 1997: Jonction vallon de St-Imier de la Transjurane (adoptée le 18. 3. 1998). L'aménagement demandé par le motionnaire sur le tronçon concerné était terminé à la fin de l'année, hormis quelques détails. Les travaux devraient être parachevés en juin 1999.

Motion 002/98 VLL (Hofer) du 4 décembre 1997: Sommet planète Terre: mise en œuvre d'Action 21 dans les communes bernoises (adoptée le 11. 6. 1998 sous forme de postulat). La collaboration entre la Confédération, d'autres cantons et des communes isolées permettra probablement de fournir aux communes bernoises une aide allant dans le sens d'une offre de base l'année prochaine.

Motion 038/98 Ermatinger du 5 février 1998: Transport combiné (adoptée le 10. 6. 1998). Des projets destinés à promouvoir les transports combinés sont en cours tant au niveau national que cantonal. Les études de la Confédération sont sur le point de s'achever. Les mesures proposées devraient pouvoir être mises en œuvre à partir de 2000. Les investigations cantonales sont très approfondies et détaillées. Les résultats du projet bernois seront disponibles au milieu de 1999. Le Conseil fédéral n'a pas encore donné sa réponse au sujet des zones de 30 km pour les transports routiers de 33 tonnes.

Motion 057/98 Daetwyler du 10 mars 1998: Avenir des lignes Bienne–La Chaux-de-Fonds et Sonceboz–Moutier (adoptée le 3. 9. 1998). Le projet «Infrastructure svelte» concernant les tronçons Bienne–La Chaux-de-Fonds et Sonceboz–Moutier n'a pas encore été soumis au canton pour avis. En revanche, les CFF ont décidé de réaliser d'ici à l'ouverture de l'Expo.01 le «by-pass» per-

mettant les entrées et les sorties séparées en direction de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds en gare de Bienne.

Motion 160/98 Kaufmann du 31 août 1998: Présentation de la stratégie des BLS (adoptée le 18. 11. 1998). Les travaux ont été entamés au niveau fédéral et cantonal par un organe de coordination. Les résultats seront disponibles à la fin de 1999.

Motion 169/98 Oppliger du 31 août 1998: Moratoire sur les équipements conventionnels d'incinération des déchets (adoptée le 18. 11. 1998: point 1 sous forme de postulat, point 2 sous forme de motion). L'intervention demandée auprès de la Confédération au sujet d'une prorogation du délai pour l'octroi de subventions fédérales se fera au début de 1999.

9.9.2.2 *Motions et postulats ayant fait l'objet d'une prolongation de délai*

Motion 183/94 Hofer du 7 novembre 1994: Création d'une liaison sûre pour les cyclistes entre Bienne et Péry-Reuchenette (Taubenloch) (adoptée le 3. 5. 1995 sous forme de postulat quant au point 1, point 2 rejeté). Plusieurs discussions ont eu lieu avec l'Office fédéral des routes au cours de ces dernières années. Les autorités fédérales n'ont toujours pas autorisé le canton à élaborer un projet dans le sens souhaité par l'intervention. Les efforts seront néanmoins poursuivis: en 1999, il sera proposé à la Confédération d'introduire un transport des vélos par le train à un tarif réduit entre Sonceboz et Bienne. L'Office des transports publics demande actuellement des offres à cet effet. On estime que les chances de succès de cette solution transitoire sont excellentes.

Postulat 231/94 Zbären du 6 décembre 1994: Correspondances des transports publics dans l'Oberland bernois (adopté le 20. 6. 1995). Des améliorations fondamentales ne sont possibles qu'en cas de refonte des horaires sur les deux lignes concernées, car le schéma d'exploitation actuel est défavorable aux correspondances à Zweisimmen (tronçon à voie unique, trains régionaux à cadence horaire et trains directs à cadence bihoraire approximative dont les heures d'arrivée et de départ sont décalées d'environ 15 minutes). Un réaménagement en profondeur est envisagé pour la période d'horaire 2001/2002.

Motion 111/95 Daetwyler du 2 mai 1995: Rail 2000 – étude de variantes alternatives (adoptée le 5. 9. 1995). Les études commandées conjointement par l'ESPACE MITTELLAND et la CITAJ (Conférence intercantonale des transports ferroviaires de l'Arc jurassien) sont en cours d'élaboration et s'achèveront au milieu de 1999.

9.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai est échu*

Postulat 232/91 Strahm du 25 juin 1991: Etude économique et énergétique du projet de concession Grimsel-Ouest (adopté le 14. 11. 1991). Au cas où les KWO (Forces motrices d'Oberhasli) poursuivraient le projet, il y aura lieu de prendre en compte les demandes contenues dans le postulat dans le cadre de la procédure d'octroi de concession.

Berne, le 5 mars 1999

La directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie:
Schaer

Approuvé par le Conseil-exécutif le 31 mars 1999

